



Olivier PASQUETTI
Président de la FELCO

Le 15 décembre 2025

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale
Madame la Directrice générale des enseignements scolaires

Objet : CAPES d'occitan-langue d'oc : demande d'ouverture d'un nombre de postes correspondant aux besoins

Monsieur le Ministre,

Notre fédération d'enseignants d'occitan de l'Éducation nationale vient de prendre connaissance des chiffres annoncés pour la session 2026 du CAPES d'occitan-langue d'oc sur le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/repartition-indicative-des-postes-offerts-aux-concours-de-recrutement-d-enseignants-de-la-session-1555> dont nous extrayons le tableau ci-dessous :

Concours externes bac + 5 et bac + 3 du Capes

Sections et options	2025 - Rappel postes	2026 - Prévision postes BAC+5	2026 - Prévision postes BAC+3	2026 - Total prévision postes
Langue corse	2	-	2	2
Langues régionales : basque	2	-	3	3
Langues régionales : breton	3	-	3	3
Langues régionales : catalan	1	-	1	1
Langues régionales : occitan-langue d'oc	3	-	3	3

Nous exprimons notre consternation devant ce chiffre de 3 postes (proposés uniquement pour les candidats à bac + 3) qui, rapporté au nombre de départements concernés (32 pour 8 académies) est totalement dérisoire. À travers ce constat, nous ne pouvons manquer, une nouvelle fois, de remarquer l'inégalité de traitement de notre langue par rapport aux autres langues vivantes régionales (1/2 département pour le basque, 2 départements pour le corse, 4 départements pour le breton, 1 département pour le catalan).

En aucun cas ce chiffre dérisoire ne peut couvrir les besoins ouverts par la récente loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion – dite « loi Molac » – de 2021, notamment de son article 7, intégré dans le Code de l'Éducation, qui évoque « le but de proposer l'enseignement de la langue régionale à tous les élèves ».

Nous rappelons que de 20 au début du millénaire, le nombre de poste au CAPES est tombé à 4 puis 3 ces dernières années, alors même que les premières générations des certifiés d'occitan ayant obtenu le CAPES au début de la décennie 1990 ne sont pas loin de la retraite.

Par ailleurs, si la récente réforme du concours du Capes ouvre de nouvelles possibilités pour les étudiants inscrits en licence (ou titulaires de ce diplôme) qui souhaitent se tourner vers l'enseignement de la langue d'oc, nous avons du mal à comprendre pourquoi aucun poste n'est prévu pour le concours à bac + 5.

Logiquement, les candidats seront plus nombreux et c'est une avancée positive. La récente réforme et la volonté affichée d'encourager les métiers de l'enseignement doivent donc s'accompagner, concrètement, d'une hausse de ces postes, sans cela les candidats se démobiliseront rapidement et nous ne pourrons plus, à terme, développer sereinement la transmission d'une de nos langues de France dans les collèges et lycées de l'enseignement public

Par conséquent, nous vous demandons instamment, Monsieur le Ministre, de bien vouloir revoir à la hausse le nombre de postes à bac + 3 et de prévoir un volant de postes à bac + 5

Dans l'attente d'une réponse que nous espérons positives, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Madame la Directrice générale, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

P/O Olivier Pasquetti, président de la FELCO
Marie-Jeanne VERNY, cosecrétaire